Fiche Mission 2023-2024

Volontaire en Service Civique à : **La Maison de l'Image**

Titre de la mission :

Sensibilisation aux activités culturelles : Éducation à l'image au sein de La Maison de l'Image à Grenoble

Fédération dans laquelle se déroule la mission

Organisme affiliée à la Ligue de l'enseignement, FOL de l'Isère : oui Objet de l'association :
L'association **La Maison de l'Image** est un lieu ressource dédié aux images ouvert à tout public, au public scolaire et aux enseignants, souhaitant acquérir les clés du langage de l'image. Elle a pour objet l'éducation à l'image et aux médias ; l'accès aux pratiques artistiques et culturelles à travers la photographie, la vidéo, le multimédia et les écrans ; l'émergence d'événements dédiés aux images, pour valoriser des œuvres et des artistes ; la conservation de la mémoire audiovisuelle.
L'association est mue par les valeurs de l'éducation populaire, des missions d'intérêt général et celles de l'Économie Sociale et Solidaire.

Terrain(s) d'intervention du volontaire en service civique

Département isérois

Objectifs généraux de la mission

Au sein de La Maison de l'Image basée à Grenoble, secteur Villeneuve (association partenaire de la ligue de l'Enseignement de l'Isère)
Accompagner les équipes sur les événements culturels structurants de La Maison de l'image : la programmation, la communication, la logistique et la médiation des actions suivantes :

- Les Journées de la Photo 2023 : festival de Photographie, à l'automne à Grenoble.
- Les Rendez-Vous de l'Image 2024 : journées professionnels, scolaires et familles, en avril à Grenoble.
- Actions culturelles de La Maison de l'Image.
- Appui à la communication

Profil recherché

Qualités humaines : autonomie ; bonne capacité d'organisation ; bon relationnel ; force de proposition...
Intérêt pour la culture (photographie ; cinéma ; créations audiovisuelles ; numérique ; …) ; la communication ; l'organisation d'événements culturels...
Les pratiques suivantes sont un plus :

- Logiciels de bureautique, de mise en page et de retouche d'images (Word ; Excel ; PowerPoint ; InDesign ; Photoshop ; …) • Une expérience de l'animation avec les enfants et/ou le BAFA ou de visites guidées scolaires sur des expositions sont un plus. • Anglais et/ou une langue étrangère

En quoi la mission contribue-t-elle à l'intérêt général (en quelques mots)

Intérêt pour le volontaire

Comment le/la volontaire pourra-t-il/elle percevoir, de manière concrète, l'utilité sociale de sa mission ?

- Découvrir le fonctionnement d'une structure culturelle comme **La Maison de l'Image**, lieu ressource en éducation à l'image et aux médias.
- Découvrir les différents aspects d'organisation et de gestion de projets culturels ; s'initier à la médiation ; participer à la communication **et à la création de contenu.**
- Travailler en équipe. Acquérir et développer un savoir-faire et un savoir-être.
- Créer un réseau. Tisser des liens avec les publics, les partenaires, les artistes français et internationaux.
- Avoir une occasion de développer un projet personnel culturel et/ou éducatif dans le cadre des activités de la Maison de l'Image.

Intérêt pour la structure

- S'enrichir d'un nouveau regard et de compétences apportées par le ou la jeune volontaire.
- Accueillir un avis extérieur sur le fonctionnement général et les actions portées.
- Enrichir la structure de nouvelles idées et initiatives, imaginer des développements possibles pour l'existant ou le futur.

Intérêt pour la société et les publics

- Un accueil et un accompagnement régulier pour les publics des actions phares de la Maison de l'Image.
- Un lien régulier avec les partenaires de la Maison de l'Image, en virtuel et en présentiel.

Indemnité du (des) volontaire(s)

Les jeunes bénéficient d'une indemnité mensuelle de **489,60 €** versée par l'État (plus 107.03 € si leur foyer bénéficiait du RSA ou s'ils sont boursiers 5° échelon) et de **111,35 €** versée par la structure d'accueil.

Autres prestations proposées

- Accès à la tarification TER « illico solidaire » (- 75 % de réduction sur billets train du réseau TER en région RA)
- Participation aux formations de la Maison de l'Image.

Durée

- Nombre de mois : **9 mois**
- Date de début de la mission : **15 septembre 2023**

Calendrier de la mission / activités de la structure et échéances du projet sur lequel le/la volontaire effectuera sa mission

Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, festival, assemblée générale fermeture…). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir…) . ***voir ci-dessous calendrier prévisionnel***

Temps de présence hebdomadaire

Durée hebdomadaire de la mission *: 24 h* - Horaires à définir avec le/la volontaire

Jours de mission : lundi, mardi, mercredi et/ou jeudi et/ou vendredi (*à définir avec le ou la service civique)* Certains samedis, dimanches et soirées pendant **Le Mois de la Photo** du **6** novembre au **6** décembre **2023**.

Tutrices dans l'association

Référente du Mois de la Photo les 4 derniers mois, du 15 septembre 2023 au 15 janvier 2024 :
Prénom et Nom : Claire Nicolas
Fonction : Chargée de communication et coordination de projets culturels Téléphone : 06 31 32 37 58 Email : claire.nicolas@maison-image.fr

Référente des Rendez-Vous de l'Image, les 4 derniers mois, du 15 janvier au 15 juin 2024 :
Prénom et Nom : Noémie Rubat du Mérac Fonction : Formatrice et coordinatrice
Téléphone : 06 65 65 55 38
Email : noemie.rubat@maison-image.fr

Modalités concrètes d'exercice du tutorat et d'accompagnement

À *quel rythme, durant quelle période, de quelle manière le volontaire est-il accompagné et éventuellement formé pour gagner en autonomie et pouvoir aborder tous les aspects de sa mission ?*

Il est accompagné dans un premier temps sur des tâches pratiques et ensuite, chemin faisant, la place est laissée pour plus d'autonomie.

Formations obligatoires et autres

- Formation citoyenne de 2 jours obligatoires
- PSC1 : 7h obligatoire
- Formations proposées au/à la volontaire (à la charge de la structure d'accueil) : possibilité de participer à d'autres formations pour le volontaire nécessaires à la mission et dispensées par la Maison de l'Image et/ou ses partenaires : Formation à l'image fixe et animée.

Nombre de volontaires attendus en même temps

Une autre personne sera accueillie en service civique sur la même période, sur un autre projet (médialab).

Activités du volontaire (détailler les différentes tâches) en une dizaine de lignes

Sous couvert de son tuteur/sa tutrice, le/la volontaire aura pour mission de :

Après s'être familiarisé·e avec les activités de la structure, le ou la volontaire pourra établir des objectifs plus précis pour sa mission en concertation avec sa tutrice. Un suivi régulier sera réalisé afin de guider au mieux le ou la volontaire.

Le ou la volontaire pourra apporter son soutien pour :

- La programmation : soutien au déroulé du programme du Mois de la Photo et à l'élaboration du programme des RendezVous de l'Image.
- La communication : participation à la conception, réalisation et à la diffusion de la communication générale de la structure et de ses événements (newsletter ; réseaux sociaux ; site internet ; veille ; graphisme ; print).
- La logistique : organisation, coordination et lien avec les partenaires, les artistes, les bénévoles et les publics ; participation au montage et au démontage des expositions du Mois de la Photo ; soutien à la logistique et au bon déroulé des Rendez-Vous de l'Image.
- Un soutien à la médiation : participation à la conception et l'animation des actions, des projets ou des outils de médiation, auprès des p guidées ; visites scolaires ; ateliers d'éducation aux images ; animation ; actions pédagogiques).
- Un appui à la communication sur les réseaux sociaux.
- Un appui à l'organisation et participation à la gestion administrative des événements.
- Un soutien au développement du réseau de partenaires de la structure.

Point de vigilance :

Le / la volontaire ne se substitue en aucun cas aux bénévoles ni aux salariés. Son action vient compléter et développer des projets dont le caractère n'est pas essentiel au j démarche de projet en lien avec la mission (secrétariat, téléphone, accueil physique, tâches bureautiques). Le / la volontaire ne peut être responsable du développement

Le volontaire ne peut pas être en situation de responsabilité auprès d'un public mineur ou fragilisé. Il n'est pas responsable des locaux, des matériels ni de l'accueil des pu

En complément :

Les volontaires sous contrats avec la Ligue de l'enseignement et sous convention avec une structure partenaire s'inscrivent dans un parcours d'engagement. A ce titre, complémentaires et visant :

- *Le lien entre les volontaires de la fédération et du département,*
- *- L'ouverture personnelle et citoyenne par l'invitation à des rassemblements départementaux, régionaux et nationaux de volontaires engagés, - La promotion d*
- *Les démarches liées aux projets d'avenir des volontaires en collaboration avec la structure d'accueil.*

Interlocuteur-trice-s du/de la volontaire durant sa mission

Qui sont les personnes ou institutions avec lesquelles le volontaire sera conduit à nouer des contacts ? (bénévoles, enseignants, autres jeunes, associat

Les membres de l'équipe salariée de l'association, une autre personne en service civique, les bénévoles de l'association, des jeunes usagers de l'as

Articulation avec l'équipe en place (salarié-e-s/bénévoles de la structure)

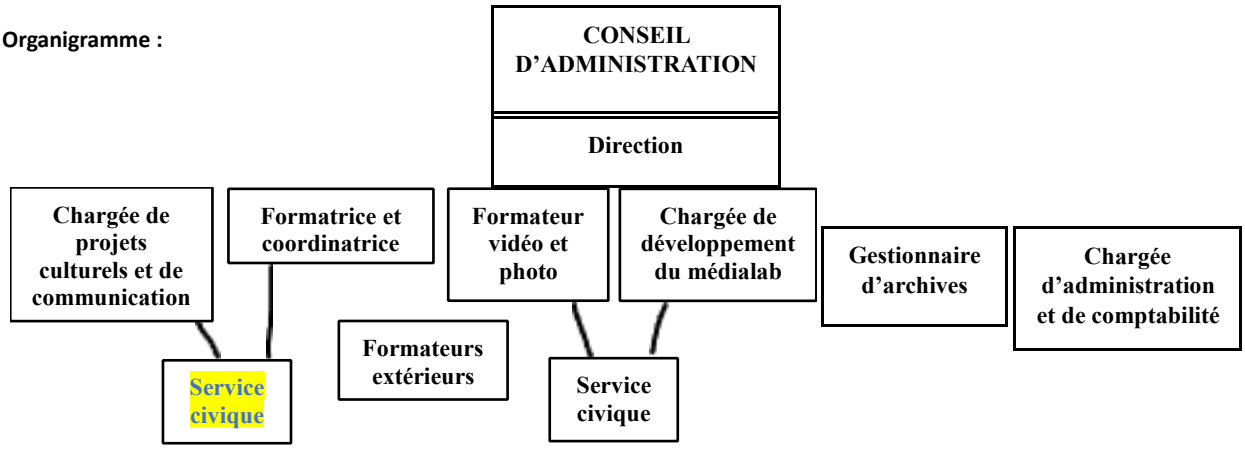
Qui fait quoi actuellement dans la structure d'accueil ? quelle sera la place du volontaire dans l'équipe en place ?

Maison de l'Image :

Adresse : 97 Galerie de l'Arlequin, Le Patio de la Villeneuve, 38100 Grenoble Téléphone : 04 76 40 48 35

Direction : Laetitia Boulle laetitia.boulle@maison-image.fr

Organigramme :



Conditions et moyens de travail

Lieu de travail : Grenoble et agglomération

Poste informatique : oui

Prise en charge des frais de transport pour se rendre aux formations civiques. Frais de déplacement pris en charge par l'organisme pour les missio

Déplacements envisagés

Déplacements envisagés dans l'agglomération grenobloise et en Isère.

Vos locaux /vos missions sont-ils/elles accessibles à une personne en situation de handicap ?

Préciser s'il y a un aménagement à prévoir pour les locaux et/ou un accompagnement spécifique de la part des personnes référentes Un aménagemen

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISSION

Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, fermeture…). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir…).

Durée hebdomadaire : 24 h

	Activités de la structure et échéances du projet sur lequel le volontaire effectuera sa mission Activités et temps forts de la structure pendant la période de volontariat (assemblée générale, festival, fermeture de l'association…)	**Activités prévues dans le cadre de la mission** Activités réalisées par le volontaire durant sa mission et échéances prévues dans le projet mené (animations dans les écoles, préparation matériel pédagogique, entretiens avec le tuteur…)	**Temps prévus dans le cadre du volontariat** Temps dédiés au volontariat (formation civique, PSC1 , entretien volontaire-RSC, rassemblements nationaux, entretien de réflexion au projet d'avenir)
Début de mission *(15/09/2023)*	**SEPTEMBRE-OCTOBRE** Organisation du Mois de la Photo Finalisation de la conception et la diffusion des outils de communication Actions culturelles	Entretien avec la tutrice Soutien à l'organisation du Mois de la Photo Appui à la conception et la diffusion des outils de communication Soutien aux actions culturelles	
	NOVEMBRE - DECEMBRE Mois de la Photo : accrochage, accueil des publics. Actions de communication et de médiation.	Mois de la Photo : participation à l'accrochage, l'accueil des publics. Soutien à la conception et la diffusion des outils de communication	
	JANVIER Bilan du Mois de la Photo Actions culturelles	Participation au bilan du Mois de la Photo Soutien aux actions culturelles	Entretien avec la tutrice Formation PSC1 ET/ OU Formation civique et citoyenne
	FÉVRIER Construction du programme des RdVi Conception des outils de communication	Appui à la conception des outils de communication	
	MARS Diffusion de la communication des Rendez-vous de l'Image et préparation logistique	Soutien à la diffusion de la communication Participation à l'organisation.	
	AVRIL Rendez-Vous de l'Image / journée pro	Accueil des publics et appui pour le bon déroulement des Rendez-Vous de l'Image	
Milieu de mission	**MAI** Bilan des Rendez-Vous de l'Image / journée scolaire Actions culturelles	Participation aux activités de bilan et à l'organisation de la journée scolaires. Soutien aux actions culturelles	Formation PSC1 ET/ OU Formation civique et citoyenne Bilan de fin de mission Entretien de réflexion au projet d'avenir

Durée de la mission : **9MOIS**

Date de début : **du 15 septembre 2023 au 15 juin 2024**

Jours de mission : **lundi, mardi, mercredi et/ou jeudi et/ou vendredi *à définir***

Conditions préalables pour faire appel à un organisme intermédiaire :

Une structure qui possède un agrément (local ou national) ne peut faire appel à un organisme Intermédiaire que dans des cas particuliers et sous conditions (nous contacter pour échanger sur votre situation particulière le cas échéant).
Une structure ne peut pas accueillir simultanément des volontaires mis à disposition par des organismes intermédiaires différents.

Les éléments à vérifier

Votre structure : La Maison de l'Image
Possède un agrément national (votre structure par délégation ou votre Siège national) : Non

Possède ou a déjà possédé un agrément local : Non

A déjà fait appel à un organisme intermédiaire :
Oui : Date de la dernière mise à disposition terminée ou en cours : Mai 2021
Si oui, nom de l'organisme intermédiaire : La Ligue de l'Enseignement - FOL de l'Isère

L'affiliation de votre structure à la ligue de l'enseignement (Usep et Ufolep compris) est nécessaire pour le conventionnement entre nos 2 structures.